

Paris, le 22 septembre 2011

Déclaration solennelle à l'occasion des rencontres de la journée nationale du CNRPA du 22 septembre 2011

Les participants à la journée du CNRPA du 22 septembre 2011 sont consternés par le nouveau report de la loi sur la perte d'autonomie promise par le Président de la République. Après quatre ans de travaux, de consultations, d'analyses, en particulier pendant le premier semestre 2011, un projet de loi pluriannuelle pouvait être présenté. Les quatre groupes de travail installés par Mme Roselyne Bachelot-Narquin - Ministre des solidarités et de la cohésion sociale - et les consultations en province avaient permis de donner un éclairage complet sur la question des personnes âgées fragiles. Les participants réaffirment les demandes du CNRPA en date du 21 juin 2011 :

- Une prise en charge collective d'une personne en situation de handicap quel que soit son âge
- Une prestation qui interviendrait en plus de la couverture des besoins de soins et des revenus de remplacement éventuellement nécessaires.
- Une compensation pour tous et une réponse adaptée à chacun.
- Des moyens nouveaux de protection sociale dans le cadre de la solidarité nationale.